



N°2021-77

**REPRISE ET AFFECTATION
DES RESULTATS
EXERCICE 2020**

BUDGET EAUX PLUVIALES

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 30 juin 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 24 juin 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir :

MM.Daniel Fréchet, Mme Fabienne Stalars, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, ,Eric Lacroix, Timothée Crionay Vice-Présidents ; MM. Laurent Beluze, Romain Bost, Mme Laurence Boyer, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, , Pierre Devedeux, David Dozance, Christian Dupuis, Marcel Feraille, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Néron, Eric Martin, Gérard Meunier, Michel Tarasco, Joëlle Girardet, Didier Prunet, Stéphane Raphaël Délégués titulaires.

Absents avec excuses :

MM. Lucien Murzi, Sébastien Allier, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Cécile Dony, Gilbert Grataloup, Jacky Geneste, David Gianone, Mme Sylvie Martinez, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Le compte administratif 2020 du budget eaux pluviales fait apparaître :

- un résultat d'exercice positif de 203 463,65 €
- un solde d'exercice en investissement négatif de - 33 004,82 €

Compte tenu du résultat antérieur négatif de 148 516,21 €, le résultat d'exploitation cumulé positif est de 54 947,44 €.

Il est rappelé que le résultat d'exploitation, comme l'indique la réglementation, doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

L'investissement fait apparaître un solde négatif de 166 238,12 € (après intégration du résultat antérieur négatif de 133 233,30 €) et un besoin de financement de 154 013,12 € (en comptabilisant le solde négatif et les restes à réaliser de 12 225,00 €).

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- affecter 54 947,44 € en section d'investissement permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 en recettes) ;
- approuver la reprise du solde d'investissement négatif de 166 238,12 € (compte 001 en dépenses).

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Roanne, le 05 JUL. 2021

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président

Daniel FRECHET